

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 26 Mai 2010

Date de convocation : 20 mai 2010

Date d'affichage : 20 mai 2010

Le vingt six mai deux mil dix à 20 heures 15 , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- SILVESTRE Rachel- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- RIMET Yves- MARTINOT Séverine- FRACHISSE Renée- MARION Irène- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François – BARRE Damien- GIROT Dominique- GRACIANO Manu.

Absentes excusées: Mmes GALPIN Christelle- BOREL Catherine.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procuration: Mme GALPIN Christelle à Mme MARTINOT Séverine.

Mr Manu GRACIANO a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès verbal en date du 28 avril 2010.
- Intervention de Philippe DRESIN, Président de la Communauté de Communes du Pays de Romans: présentation du projet de la Communauté d'Agglomération.
- Modification partielle du POS: ouverture de la zone Nai à l'urbanisation.
- Aménagement de la traversée du village: mission de maîtrise d'oeuvre: choix du bureau d'études.
- Intégration de la commune de Peyrins au dispositif d'animation de proximité.
- Aménagement « Coeur de Village »: enquêtes publique et parcellaire: avis du commissaire enquêteur.
- Réflexion sur le patrimoine immobilier de la commune: convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE.
- Convention de mise à disposition d'un policier municipal par la mairie de Saint Bardoux.
- Jury d'assises 2010: tirage au sort.
- Comité des Fêtes: attribution d'une subvention complémentaire.
- Droit préemption urbain.
- Questions diverses.

APPROBATION PROCES VERBAL EN DATE DU 28 AVRIL 2010.

Lecture par le maire:

Commentaires et informations diverses:

Présentation du CAUE: on note une mauvaise occupation de nos locaux. Certains sont en très mauvais état.

Plusieurs hypothèses avec une répartition par pôle:

pôle administratif, pôle culturel, pôle associatif, pôle périscolaire

La maison Corteys est une acquisition intéressante. Celle de la maison de la Paroisse est à envisager.

Le policier municipal commence ses fonctions le 1er juin 2010. Il sera présent à Clérieux le vendredi 4 juin. On profitera de la fête du marché pour le présenter à la population. Les maires des trois autres communes ont été invités.

François AUROUX signale un problème électrique. La ligne sera insuffisante s'il y a beaucoup de forains.

On fera le nécessaire auprès d'EDF pour faire installer un compteur de chantier.

François AUROUX : attribution des subventions: la subvention votée à CLIC 26 n'apparaît pas dans le tableau.

Damien BARRE: fait remarquer que les subventions attribuées au Sou des Ecoles et à l'APEL ne sont pas du même montant.

Le maire répond que la somme est proratisée selon le nombre d'enfants.

Voté à l'unanimité.

MODIFICATION PARTIELLE DU POS: OUVERTURE DE LA ZONE Nai A L'URBANISATION.

Il s'agit de modifier partiellement le POS pour pouvoir ouvrir à l'urbanisation la zone Nai correspondant aux 3 parcelles réservées à l'implantation de la zone artisanale des Bouviers.

Le maire explique le déroulement de la procédure (mise à l'enquête, désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal administratif etc...)

Le dossier doit contenir un projet de règlement de la future zone: on prendra conseil auprès de la CCPR (Mme BOMPARD).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ouverture de la zone Nai à l'urbanisation et autorise le maire à lancer l'enquête publique.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE: MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE: CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.

Une consultation a été lancée auprès de cinq bureaux d'études.

KPRIM de Portes les Valence, BEAUR et SAFEGE de ROMANS ont répondu.

Mais les propositions sont disparates, les prix varient du simple au double. Il y a de gros écarts au niveau des réseaux eaux usées et eaux pluviales. La commission d'appel d'offres a rencontré des difficultés pour juger correctement les offres. Il faut prendre le temps de rencontrer les responsables des projets et préparer une liste de questions précises à poser pour avoir une vision objective.

La décision est donc reportée au prochain conseil. Yves RIMET fait remarquer que le cahier des charges ne comprenait peut être pas assez de détails.

INTEGRATION DE LA COMMUNE DE PEYRINS AU DISPOSITIF D'ANIMATION DE PROXIMITE.

Ce dispositif en faveur des adolescents regroupe 6 communes (Châtillon Saint Jean, Triors, Mours, Granges les Beaumont, Saint Bardoux et Clérieux).

Il fonctionne bien. La commune de Peyrins a souhaité y participer. Elle a une position centrale dans le secteur et regroupe beaucoup de jeunes. Elle participerait pour 2010, à concurrence de 3,15 € par habitant pour une période de 7 mois.

Frédéric MANEVAL demande si Peyrins a un local à mettre à disposition.

Yves RIMET veut savoir si l'entrée de Peyrins apporte des modifications au niveau du personnel et de l'organisation de la structure.

Il n'y aura pas d'intervention sur Peyrins avant la rentrée.

Damien BARRE annonce que les jeunes montent un projet et qu'ils veulent travailler cet été pour la commune.

François AUROUX demande si d'autres communes sont intéressées.

Philippe DRESIN pense que l'animation de proximité pourrait devenir une compétence communautaire. Il faut attendre la mise en place de la Communauté d'Agglo.

Rachel SILVESTRE demande si on a des chiffrages sur la fréquentation des jeunes de Clérieux.

Damien BARRE pense qu'il faudrait que les animateurs restent plus longtemps en fonction pour assurer une certaine continuité.

Jean-Marie LABLANQUI: l'intégration de la commune de Peyrins donne une assise complémentaire au dispositif.

Voté à l'unanimité.

AMENAGEMENT « COEUR DE VILLAGE »: ENQUETES PUBLIQUE ET PARCELLAIRE: AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.

L'enquête publique relative à l'acquisition de la maison « Izier » s'est déroulée du 17 mars au 7 avril 2010 inclus.

Le commissaire-enquêteur, Mr Jean PERNET vient de rendre son rapport.

Le maire en donne lecture.

Le commissaire après avoir constaté que la procédure s'était déroulée normalement au niveau administratif, a émis un avis favorable pour les enquêtes publique et parcellaire.

A noter une erreur dans le numéro des parcelles: 448 au lieu de 449. Il faut rajouter le n°450 dans les parcelles déjà maîtrisées.

Des élus demandent si la commune a l'obligation de reloger les locataires?

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à poursuivre les démarches nécessaires pour acquérir le bien immobilier situé au 67 rue de la Vallée.

REFLEXION SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE: CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CAUE.

Lecture du projet de convention par le maire.

Définition des objectifs:

la commune a engagé une réflexion globale sur son patrimoine immobilier afin d'élaborer et retenir un scénario de réorganisation et de fonctionnement de différents services et structures associatives.

Le scénario retenu concerne environ sept bâtiments qui présentent des problématiques diverses: vétusté, mise aux normes générale, accessibilité, fonctionnalité.

La commune souhaite vérifier la faisabilité technique, fonctionnelle et financière du scénario retenu. Pour cela, elle doit engager une phase d'étude opérationnelle basée sur un diagnostic des bâtiments et sur l'élaboration d'esquisse-programme avec pré-chiffrage pour chaque bâtiment.

Pour cela, il est nécessaire de confier au CAUE une mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage.

Les missions du CAUE seront de :

- rédiger le cahier des charges de la consultation d'une équipe pluridisciplinaire pouvant réaliser ce diagnostic.
- accompagner la commune dans la procédure de choix de l'équipe.
- suivre la mission d'étude.
- assurer la coordination de tous les intervenants concernés par ce projet.

Il s'agit d'une convention tripartite entre la CCPR, le CAUE et la commune. La participation financière communale sera de 2560 euros pour 8 jours de travail.

Yves RIMET demande si l'architecte conseil de la CCPR peut intervenir?

Réponse: non. Il exerce une mission conseil sur l'aspect architectural des constructions.

Voté à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POLICIER MUNICIPAL PAR LA MAIRIE DE SAINT BARDOUX.

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Police Rurale (SIPR Chalon-Herbasse) la commune de St Bardoux a accepté de procéder au recrutement de deux policiers pour les mettre à disposition des autres communes.

Il s'agit, ce soir, d'adopter la convention de mise à disposition de Mr Patrice DI MAURO qui prendra ses fonctions le 1er juin 2010.

Les articles de la convention reprennent les clauses contenues dans les statuts de l'ex syndicat.

Yves RIMET demande ce qui se passe si une faute disciplinaire est commise dans une commune et pas dans les autres.

L'employeur de Mr DI MAURO est la commune de St Bardoux. Il dépendra administrativement du maire de cette commune qui sera seul amené à prendre des sanctions.

Séverine MARTINOT veut savoir pourquoi c'est la commune de St Bardoux qui recrute le personnel?

Réponse: Clérieux ne voulait pas payer la taxe sur les transports qui va être applicable à partir du mois de septembre.

Les élus se sont réunis pour fixer l'emploi du temps des premières semaines. Il est précisé que le véhicule affecté au policier stationne à la mairie de Beaumont Monteux qui dispose d'un garage.

Jean-Marie LABLANQUI demande s'il aura le droit de verbaliser?

François AUROUX: le produit des amendes reste-t-il dans les caisses de la commune (non: reversé dans un pot commun avec reversement à la commune).

Le deuxième agent sera recruté à partir du 1er juillet 2010.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de Mr DI MAURO, policier municipal, par la mairie de St Bardoux.

JURY D'ASSISES 2010: TIRAGE AU SORT.

Reporté à la prochaine séance.

COMITE DES FETES: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE.

Il convient d'attribuer une subvention complémentaire au Comité des Fêtes pour prendre en compte la location d'un char (200 €), un remboursement de boissons (70 €) la location d'une structure gonflable pour l'animation de la fête du marché (200 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 470 euros au Comité des Fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire fait le point sur les incidents survenus au cours de la fête du village, le dimanche 23 mai.

En effet, il a eu une altercation avec des jeunes qui avaient agressé son fils et un autre qui avait des différends avec des membres de sa famille.

Tout en regrettant ces faits, il ne peut s'empêcher de s'étonner de la réaction de certaines personnes qui lui ont envoyé un courrier critique sous le libellé «les Habitants de Clérieux »!

Rachel SILVESTRE fait remarquer que certains jeunes ont « caillassé » les chars, qu'ils dégradent régulièrement les bâtiments communaux et se montrent arrogants.

Intervention de deux habitants du lotissement des Sables (présents dans la salle) au sujet de la zone des Bouviers, d'une éventuelle implantation de déchetterie dans ce secteur.

Le maire rappelle le courrier adressé à la CCPR par les communes de Clérieux, Granges les Beaumont St Bardoux relatif à ce sujet.

Il s'agissait de créer un point de dépôt pour les déchets végétaux.

Mr DRESIN insiste sur le fait qu'il n'y a aucun projet de déchetterie sur la zone des Bouviers.

Le maire pense que l'on pourrait envisager un site de broyage et de compostage derrière les serres du Lycée Horticole.

Mr DRESIN: espère aboutir à un accord avec la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse.

INTERVENTION DE MR DRESIN, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROMANS.

Mr DRESIN axe son intervention sur 3 thèmes:

- Zone des Bouviers.
- Déchetterie.
- Crues de l'Herbasse.

Il fait également le point sur l'avancée des actions déterminées par le Projet de Territoire: Plan Climat- Economie- Cité de la Musique- Agriculture (label bio)- Tourisme.

Le séminaire du 29 mai 2010 a pour but d'informer les élus sur le projet de Communauté d'Agglomération qui se substituera à la CCPR le 1er janvier 2011.

Une discussion s'engage avec les élus sur divers points:

Place de la commune dans le futur dispositif, l'avenir de Rovaltain, le projet de Grande Agglo avec Valence, les problèmes de compétences, de gouvernance et d'organisation.

Le projet de loi sur la réforme territoriale est toujours en cours.

Communauté d'Agglomération: ses compétences:

obligatoires: économie, SCOT/PLH, transports, politique de la ville.

optionnelles: déchets, équipements culturels, assainissement, politique sociale.(seront votées par les élus).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 05.

